

École des Hautes Études en Santé Publique

Procès-verbal de la séance d'installation
du Conseil d'administration de l'EHESP
le 13 juillet 2011

Au titre des représentants de l'Etat :

Représentant le directeur général de la santé : Monsieur Jacques RAIMONDEAU

Représentant de la Direction générale de l'Enseignement supérieur : Monsieur François COURAUD

Représentant la Direction générale de la recherche et de l'innovation : Madame Martine BONNAURE-MALLET

Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés, des établissements publics de santé, des associations d'ancien élève :

Représentant le mouvement des entreprises de France (MEDEF) : Monsieur Bernard MESURE, Madame Denise SILBER

Représentant la fédération hospitalière de France (FHF) : Messieurs Cédric ARCOS et Alain SALMA

Représentant la confédération démocratique du travail (CFDT) : Monsieur Michel ROSENBLATT

Représentant le syndicat Force Ouvrière (FO) : Monsieur René FERCHAUD

Représentant la confédération générale du travail (CGT) : Monsieur Jean-Luc GIBELIN

Représentant l'association des directeurs d'hôpital (ADH) : Monsieur Frédéric BOIRON

Représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP) : Monsieur Thierry FOUERE

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activité de l'école :

Madame Christine d'AUTUME

Monsieur Philippe THIBAUT

Monsieur Yvon BERLAND

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur :

Monsieur Olivier THOMAS

Madame Dominique THOUVENIN

Représentants des personnels d'enseignement et de recherche :

Monsieur Jean-René LEDOYEN

Monsieur François-Xavier SCHWEYER

Monsieur Richard ROUXEL

Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé.

Monsieur Michel POMMERET

Madame Fleur CHAUMET

Madame Josiane JEGU

Représentants des élèves fonctionnaires :

Monsieur David DEREURE

Monsieur Nicolas SALVI

Liste des Procurations

Madame Anne-lise TILLY à Monsieur David DEREURE

Monsieur François COURAUD à Madame BONNAURE-MALLET

Madame Emmanuelle WARGON à Monsieur Jacques RAIMONDEAU

(La séance est ouverte à 10 h 54, sous la présidence de M. Thibault, doyen d'âge des personnalités qualifiées.)

(Après avoir procédé à l'appel, le président constate que le quorum est atteint.)

M. THIBAUT : Nous allons commencer par un tour de table pour que chacun se présente, certains parmi nous étant nouveaux à ce Conseil. Nous procéderons ensuite à l'appel à candidatures pour la présidence du Conseil d'administration. *(Il est procédé au tour de table.)*

1. ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT

M. THIBAUT : Je vais demander au directeur de nous rappeler les conditions réglementaires qui prévalent en matière d'élection et de désignation du président du Conseil d'administration.

M. FLAHAULT : L'élection est relativement simple, selon le décret, seules les personnalités qualifiées sont éligibles au titre de président et doivent faire acte de candidature, peut-être en présentant leur profession de foi. Le scrutin est à bulletins secrets et à un tour.

M. THIBAUT : Je vais demander s'il se trouve parmi les personnalités qualifiées des candidats à la présidence du Conseil d'administration.

(Monsieur Yvon Berland se porte candidat.)

Yvon Berland est le seul candidat à la présidence du Conseil d'administration. Souhaitez-vous faire une déclaration préalable au scrutin ?

M. BERLAND : J'aimerais faire une déclaration comme il se doit.

Je voudrais vous proposer ma candidature à la présidence du Conseil d'administration de l'EHESP et, pour cela, vous donner quelques mots d'explication, avant éventuellement de répondre à vos questions.

Tout d'abord, dans l'esprit qui préside à la gouvernance des grands établissements, selon le Code de l'éducation, c'est sur l'invitation des trois ministres de tutelle de l'EHESP que j'ai accepté d'y être nommé administrateur au titre des personnalités qualifiées. Je postule à la présidence de ce Conseil d'administration pour cinq raisons, les deux premières tiennent à mon parcours, les trois autres à l'École, et je m'y étendrai un peu plus.

La première raison tient à mon intérêt pour la réflexion conduisant à l'amélioration de l'organisation de l'offre de soins dans notre pays. Vous le savez peut-être mais, depuis 2002, j'ai commis plusieurs rapports, et je préside depuis 2003 l'Observatoire national de la démographie des professions de santé qui a eu pour ambition, non seulement de compter les professionnels de santé et leur répartition mais, avant tout, de réfléchir à leur formation, à leur installation, à leur exercice. Je me suis aussi investi pour proposer plus de coopération entre les professionnels de santé et la création de nouveaux métiers en santé.

La deuxième raison tient à ma connaissance du milieu académique. J'ai été doyen de la faculté de médecine de Marseille. Je suis actuellement président de l'université de la Méditerranée, Aix-Marseille 2, depuis 2004. J'ai également été président de la commission santé de la Conférence des présidents d'université, et en suis depuis le mois de décembre 2010 vice-président. Ce parcours me permet d'avoir une connaissance approfondie du monde universitaire, des formations universitaires, de la recherche, du lien indispensable entre formation et recherche.

La troisième raison tient au projet de notre pays en créant l'École de hautes études en santé publique. Le projet d'une grande école de santé publique est un enjeu majeur pour notre pays. La France est connue dans le monde pour son système de santé, également pour la protection sociale, à la fois efficace et remarquable, souvent enviée, parfois copiée. Du fait de mon parcours, je connais bien ce volet de la situation, notamment la qualité des formations qui entourent nos

médecins, nos sages-femmes, nos infirmières et, plus largement, nos personnels médicaux et paramédicaux.

Je sais aussi qu'il a été mis en place à l'EHESP des formations originales de haute qualité : managers, directeurs de nos hôpitaux publics mais aussi de nos établissements sociaux et médico-sociaux, ingénieurs, inspecteurs, contrôleurs de notre système de santé. En fait, tout ce qui fait que cela fonctionne. On n'a, certes, pas attendu la création de l'EHESP pour mettre en place les formations dont je parle. L'École nationale de la santé publique remonte à l'après-guerre et s'est installée sur ce splendide campus de Rennes dès 1962. La particularité française a fait qu'elle n'était pas dans le giron universitaire, la loi d'août 2004 la replace là où un enseignement supérieur de haute qualité se devait d'être, et c'est une très bonne chose à mon sens.

Le défi qu'attendaient l'École, ses tutelles, ses administrateurs, sa direction et l'ensemble de ses personnels et de ses élèves était bien de savoir marier les exigences d'une formation professionnelle de haut potentiel, en santé publique et le devoir d'un enseignement supérieur et de recherche d'excellence.

En France, on n'a pas très bien su marier ces deux composantes, au moins jusqu'à ces dernières années. Or, il serait injuste de dire que l'on ne sait pas le faire du tout. À Marseille, à l'heure où je réunis nos trois universités séparées depuis tant d'années, j'en sais quelque chose. Je sais notamment que l'enseignement des facultés de médecine ou de droit satisfait depuis longtemps à la double exigence d'une formation professionnelle et praticienne, et celle d'un adossement de ces formations à une recherche de haut rang, compétitive et internationale.

Mais ne nous cachons pas la réalité ; la séparation entre les grandes écoles qui attirent bien souvent les meilleurs étudiants du pays et les universités qui ont été longtemps privées de ressources, ne se gomme pas du jour au lendemain. Tout cela prend du temps, je le vois tous les jours à la Conférence des présidents d'université dont j'assume la vice-présidence et à laquelle participe votre directeur, Antoine Flahault, membre de droit, comme tous les directeurs des grands établissements de notre pays.

Le projet très innovant de transformer l'ex-ENSP, école d'application réputée dans tout le pays, en une EHESP qui doit devenir une école phare pour la santé publique en Europe et dans le monde, entrepris depuis quelques années avant même son ouverture en janvier 2008 et qui s'inscrit en de profondes évolutions récentes institutionnelles (EHESP, loi LRU...) est passionnant. Et vous l'avez compris, ce type d'enjeu motive mon action et ma vie professionnelle. Ce qui me motive, c'est de participer au processus de mutation utile et nécessaire de notre pays.

La quatrième raison tient à la période que traverse l'École aujourd'hui pour son avenir. Ces derniers temps, je me suis entretenu avec Jean-François Mattei, que je connais bien, Emmanuelle Wargon et le directeur Antoine Flahault. J'ai lu aussi le rapport d'autoévaluation rédigée par l'École elle-même, à destination de l'AERES, celui de l'IGAENR et enfin celui, dernier sorti, de l'IGAS, dont nous parlerons tout à l'heure car ces rapports sont dans nos dossiers et à l'ordre du jour de ce Conseil d'administration.

Je sais que l'École s'est engagée dans une démarche de concertation et de diagnostic, accompagnée par les tutelles, sur le bilan de ses premières années. Nous en écouterons avec attention les premiers résultats lors de nos prochaines séances. Nous débattons ensemble des choix à retenir, des priorités à soutenir. Il est clair que l'on ne conduit pas le changement sans un accompagnement approprié.

Je me réjouis que nombre d'entre vous étaient déjà administrateurs, élus ou désignés, de la précédente mandature. Vous serez le trait d'union, la mémoire, et la continuité de ce Conseil, parfois peut-être aussi les gardiens vigilants vis-à-vis des inflexions que vous jugerez défavorablement. Car je souhaite que notre instance soit un lieu de débat et d'échange, parfois d'arbitrage, mais j'espère le plus souvent de consensus.

L'École a mis sur pied un grand nombre de masters propres ou co-habilités, des mastères spécialisés accrédités par la Conférence des grandes écoles, des parcours doctoraux en réseau avec les universités du pays les plus impliquées en santé publique, dont mon université,

l'université de la Méditerranée. Déjà : trois unités mixtes de recherche avec des partenaires, une adhésion au PRES Sorbonne Paris Cité, avec cette volonté de ne pas rater le train des changements de l'université française d'aujourd'hui. Tout cela est dans le bilan d'activité qui nous sera présenté après le déjeuner. Je crois sincèrement qu'aujourd'hui, les membres nouveaux venus, comme moi, du Conseil d'administration, peuvent dire à la précédente équipe et au personnel de l'École à quel point ils sont reconnaissants des évolutions réalisées en très peu de temps.

Je crois donc que nous devons rester très attentifs pour que ces évolutions s'ancrent comme des progrès. Si vous m'accordez vos suffrages, j'y veillerai personnellement. Je m'entretiendrai régulièrement avec votre directeur que j'aurai souvent l'occasion de rencontrer, il saura qu'il pourra compter sur ma disponibilité dès qu'il aura besoin de moi.

J'ai, bien sûr, vous l'avez compris, de lourdes occupations par ailleurs, mais mon expérience et mes fonctions pourraient m'aider à vous aider. J'aurai à cœur, par exemple, de rencontrer, à sa demande, tel ou tel d'entre vous qui le souhaiterait, en premier lieu les représentants du personnel élus au Conseil d'administration. J'ai acquis au moins une certitude dans les différents volets de mon parcours professionnel : on ne conduit pas un établissement, une institution, une équipe sans son adhésion profonde, sans l'adhésion au projet vers lequel on tend. On n'obtient pas cette adhésion sans discussion en profondeur sur le sens que l'on donne à son action. Tout cela n'a aucun sens tant que l'on ne porte pas une attention particulière et un volontarisme sur le bien-être au travail des uns et des autres, de chacun de nous, quels que soient sa position, son rang, son statut : étudiant, élève, personnel enseignant ou non enseignant. Chacun doit sentir le profond respect qui lui est dû, à cela aussi je veillerai personnellement, avec votre aide et votre soutien.

La cinquième raison relève d'une affection profonde et d'une fidélité envers mon ami Jean-François Mattei à qui, je crois, nous pouvons dire unanimement que nous devons beaucoup, à commencer par l'EHESP qu'il a créée par la loi d'août 2004.

Je le connais depuis longtemps car nous nous sommes côtoyés depuis mes débuts à la faculté de médecine de Marseille. Jean-François m'a mis le pied à l'étrier pour aborder les problèmes de santé publique en me confiant en 2002 un premier rapport concernant la démographie des professions de santé et en me nommant en 2003 président de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé.

Il a toujours eu au premier rang de ses préoccupations de hisser à son plus haut niveau d'exigence une santé équitable pour tous les Français. C'est pour cela qu'il a bâti et fait voter la loi santé publique en août 2004, qui a porté notamment la création de l'EHESP. Je sais qu'il a conduit le projet de cette école avec une attention particulière. Ce ne sera pas trahir un secret de vous dire qu'il m'a encouragé à candidater à la présidence de ce Conseil. Je considère que c'est une preuve, encore une fois, de grande confiance compte tenu de l'attachement qu'il porte à cette école.

J'ai peut-être été trop long, peut-être pas assez, je ne connais pas encore les us et coutumes de cette école, et vous m'en pardonnerez. Je suis prêt, en tout cas, à répondre à toutes vos questions.

Je vous remercie de votre attention.

M. THIBAUT : Madame Thouvenin ?

Mme THOUVENIN : Je voulais intervenir sur trois points de régularité formelle de l'élection du président de l'EHESP.

Tout d'abord, il n'existe pas de conditions formelles juridiques pour poser sa candidature. Deuxième point, je rappelle que les suppléants ne peuvent pas siéger lorsque leur titulaire est présent, et il m'a semblé que tel était le cas ce matin, pour le moins puisque nous avons des habitudes de courtoisie d'accueil dans cette École, ils ne pourront pas voter. Dernier point, ayant relu à plusieurs reprises les textes, force m'a été de constater que, hélas ! Aucune condition sur la

majorité n'avait été prévue. Et donc, vérification faite, la règle qui s'applique dans ce cas est la majorité relative.

M. THIBAULT : Merci beaucoup de ces précisions de droit.

M. POMMERET : Je voulais poser une question. Compte tenu des nombreux mandats que vous exercez, monsieur Berland, je voulais savoir quel temps vous allez pouvoir consacrer au Conseil d'administration de cette école, dont plusieurs membres s'étaient plaints du manque de régularité des séances. C'est-à-dire que le nombre de séances qui existait jusqu'à présent s'avérait, pour certains, dans le constat, une difficulté pour travailler sereinement. C'est-à-dire que l'on souhaitait, lors de l'ancien Conseil d'administration, une fréquence plus importante de celui-ci, dont je rappelle que la coutume était d'en instaurer un à Rennes, et le suivant forcément à Paris, pour revenir à Rennes ensuite et toujours assurer l'alternance. Dans ces conditions, je voulais savoir ce que vous comptez faire pour cela. Comment allez-vous déployer votre emploi du temps ?

Deuxièmement, comme je suis un béotien en matière juridique, je voulais vous poser une question. Je crois que vous êtes président de l'université de la Méditerranée, dans une région que j'aime beaucoup car j'y ai habité pendant vingt ans, et vous avez des conventions avec notre école. Je voulais savoir si, pour vous, le fait d'être président de deux conseils d'administration qui ont des conventions entre eux ne vous mettait pas en porte à faux.

M. BERLAND : Je m'attendais à cette première question, et vous imaginez bien que je me la suis posée puisque j'ai effectivement quelques fonctions par ailleurs. J'ai l'habitude, et j'espère que les mois et les années prochaines ne me démentiront pas, de répondre aux engagements que je prends. Dans tous les mandats que j'ai pu exercer, je ne crois pas avoir fait défaut.

J'ai l'habitude de beaucoup travailler et j'ai réfléchi pour savoir s'il était possible pour moi de candidater à la présidence de l'EHESP. Vous le voyez, la réponse est positive. Bien évidemment, je m'engage à respecter ce que sera votre souhait pour l'organisation des réunions de ce Conseil d'administration ; si nous devons en augmenter la fréquence, nous le ferons. Et comme je l'ai dit dans mon discours, qui se voulait être une profession de foi, ce ne sont pas que des mots mais des engagements, je me rendrai disponible pour ceux qui le souhaiteraient.

Je dois avouer qu'avec le temps, on finit par avoir beaucoup de sollicitations, que je refuse pratiquement toutes. Pour ne rien vous cacher, lorsque celle-ci m'a été faite, je n'ai pas réfléchi plus de cinq minutes. Je pense que c'est un honneur que de pouvoir présider le Conseil d'administration de cette école compte tenu de mon parcours, de mon intérêt pour la santé publique et l'organisation de notre offre de soins. En tout cas, je m'engage vraiment à cette présence.

Concernant la deuxième question, un président de conseil d'administration n'est pas le conseil d'administration lui-même. J'ai un conseil d'administration à l'université de la Méditerranée, et un autre ici, chacun saura prendre ses responsabilités. Et vous savez que ce n'est pas un président qui décide si l'on « va faire ou pas ». Si, à un moment donné, le Conseil d'administration considère que quelque chose peut constituer un sujet, il n'y aura pas de collaboration ou de convention. Ce n'est pas un problème. À l'inverse, un président d'université n'est pas toute l'université. Il faudra aussi être attentif lorsque des conventions pourront être utiles aux deux institutions de ne pas les mésestimer si elles sont justement utiles aux deux institutions.

M. THIBAULT : D'autres questions ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vais ouvrir le scrutin, les bulletins vont être distribués et l'urne circuler. Pour le vote, je propose que vous indiquiez, selon vos intentions et vos souhaits, le nom du professeur Berland, ou rien. Il est précisé fort justement par madame Thouvenin que seules les personnes présentes ou qui ont procuration peuvent voter ; les suppléants présents en même temps que les titulaires ne votent pas. *(Il est procédé au vote à bulletins secrets.)*

J'ai proposé que ceux qui souhaitent voter pour le professeur Berland inscrivent bien son nom sur le bulletin, et que ceux qui souhaitent s'exprimer de façon contraire ne mettent rien.

Mme THOUVENIN : Pardonnez-moi, dans la mesure où il est dit que « *le Conseil élit son président parmi les personnalités qualifiées extérieures à l'École* », il est envisageable juridiquement d'indiquer un autre nom.

M. THIBAUT : Je comprends. En effet, comme l'acte de candidature n'est pas obligatoire, on peut voter pour une autre personnalité qualifiée.

Mme THOUVENIN : Tout à fait.

M. THIBAUT : On peut donc écrire le nom du professeur Berland, éventuellement le nom d'une autre personnalité qualifiée ou rien. Est-ce correct ?

Mme THOUVENIN : Oui.

M. THIBAUT : Je vais proposer une courte suspension de séance pendant le dépouillement, et demanderai la présence de deux assesseurs à mes côtés, l'un parmi les représentants du personnel puis une autre personne. (*Monsieur Pommeret et monsieur Salvi se portent volontaires.*)

(La séance est suspendue à 11 h 23 et reprend à 11 h 29.)

M. THIBAUT : Voici les résultats sur 27 bulletins et 22 suffrages exprimés :

- 5 bulletins blancs
- 13 voix pour Yvon Berland
- 2 voix pour Christine d'Autume
- 7 voix pour Gilles Johanet

Yvon Berland est élu président du Conseil d'administration.

(Délibération n°17/2011)

Je cède immédiatement la présidence de ce Conseil au nouveau président.

M. BERLAND : Je vous remercie de votre confiance et j'espère qu'elle est bien placée.

Nous allons suivre l'ordre du jour après l'élection. Encore une fois, merci à ceux qui m'ont adressé leur confiance, ainsi qu'aux autres.

M. ARCOS : À titre liminaire, la Fédération hospitalière de France, et je pense les représentants de la communauté hospitalière, souhaiteraient vous demander une modification de l'ordre du jour. Compte tenu de l'actualité récente et de la réaction de la communauté hospitalière, il ne nous paraît pas raisonnable de placer au dernier point de l'ordre du jour la discussion sur les rapports de l'IGAS et l'IGAENR. Nous souhaiterions que celle-ci puisse être menée ce matin ou en début d'après-midi pour laisser un temps d'échange.

M. BERLAND : Il nous a été proposé de le voir en troisième point de l'après-midi, avec une heure de débat. Il me semble que nous nous devons d'attendre l'auteur du rapport de l'IGAS qui a annoncé qu'il serait présent.

2. DELEGATION DE SIGNATURE DONNÉE AU DIRECTEUR DE L'EHESP

M. BERLAND : Monsieur Queyroux a la parole pour ce deuxième point de l'ordre du jour.

M. QUEYROUX : Cette délibération figure dans le cahier des délibérations remis à chacun des membres :

(Lecture complète de la délibération 18/2011 composée des articles suivants :

- *Article 1. Virement de crédits entre chapitres.*

- Article 2. Signature des contrats et conventions.
- Article 3. Octroi des subventions.
- Article 4. Octroi des remises gracieuses et des admissions en non-valeur.
- Article 5. Défense des intérêts de l'EHESP devant les juridictions de tous ordres.)

M. BERLAND : Avez-vous des commentaires?

M. POMMERET : Monsieur le président, lors de la délégation précédente, il était indiqué que « les délégations étaient circonscrites aux virements ne modifiant pas le plafond des crédits inscrits au sein des chacune des enveloppes "Personnel" et "Investissement". » Cette disposition est-elle reprise ?

M. QUEYROUX : Je viens de le lire dans l'article 1, oui. La formule exacte est : «...au titre de chacune des masses "fonctionnement", "personnel" et "investissement". »

M. BERLAND : Si vous n'avez pas d'autres commentaires, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°18/2011 est approuvée à l'unanimité.

3. DESIGNATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES QUATRE PERSONNALITES QUALIFIEES SIEGEANT AU CONSEIL SCIENTIFIQUE

M. FLAHAULT : Le décret prévoit que le Conseil scientifique est composé de huit personnalités qualifiées, dont quatre sont nommées par arrêté des ministres de tutelle. Celui-ci n'est pas encore publié, mais comme il est « dans les tuyaux », Madame Wargon m'a autorisé à vous dévoiler les personnalités qualifiées proposées par les ministres pour le Conseil scientifique de l'EHESP :

- **Christine Colin**, ancienne présidente de la précédente mandature du Conseil scientifique, professeure de santé publique de l'université de Montréal.
- **Jacqueline Clavel**, directrice de recherche en épidémiologie à Villejuif, elle était une personnalité qualifiée du précédent Conseil des formations.
- **Jean-Paul Moatti**, professeur à l'université de la Méditerranée, économiste de la santé, directeur de l'Institut thématique multiorganisme de Santé Publique de Aviesan.
- **Etienne Minvielle**, directeur de recherche du CNRS dans le domaine du management en santé à l'unité mixte de recherche Cermes, de l'université Paris Sud – Paris Descartes.

Quatre personnalités qualifiées doivent désormais être proposées par le Conseil d'administration ; il ne m'appartient pas de faire des propositions fermées. Mais, nous avons pu discuter avec les quatre personnalités qualifiées de ce nouveau Conseil d'Administration et les ministères de tutelle des propositions que nous pouvions faire si vous souhaitez vous prononcer dès aujourd'hui. Nous vous avons remis sur table des curriculum vitae court, d'une page, de quatre personnalités. Bien entendu, ce choix est à votre délibération, il s'agit uniquement de propositions.

Nous avons pensé d'abord contacter les personnalités qualifiées ayant siégé à la précédente mandature du Conseil Scientifique pour leur demander si elles étaient de nouveau candidates. Parmi les personnalités qualifiées, en dehors de Mme Colin déjà proposée par les ministres de tutelle, seules deux ont exprimé leur candidature :

- **Philippe Mossé**, sociologue, politiste de la santé, et directeur de recherche au LEST (Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail) à Aix en Provence.
- **Didier Fontenille**, directeur de recherche de l'IRD, et entomologiste à Montpellier. Il était vice-président du précédent Conseil scientifique.

Nous proposons deux personnalités qualifiées supplémentaires :

- **Thomas Hanslik**, professeur de médecine interne à l'Université de Versailles Saint-Quentin, émargeant dans une unité mixte de recherche en épidémiologie et biostatistiques à l'université Pierre et Marie Curie à Paris.
- **Bernard-Alex Gaüzère**, réanimateur médical et praticien hospitalier à l'île de La Réunion, membre de la Société française de pathologies exotiques et tropicales.

M. BERLAND : Avez-vous des commentaires ?

M. SALMA : La Fédération hospitalière de France souhaiterait avoir des précisions sur la manière dont ont été sélectionnées les personnalités proposées aujourd'hui et, surtout, à quel équilibre on aboutit au sein du Conseil scientifique. L'EHESP a la richesse de former sur des profils très différents, retrouve-t-on cette diversité de compétences et de profils au sein de ce Conseil scientifique ?

M. FLAHAULT : Je dirais que notre préoccupation a été double pour procéder à ces propositions. Elle était d'abord de réunir l'excellence scientifique intuitive personae du candidat. Ensuite, rappelons que le Conseil scientifique n'est pas uniquement composé de personnalités qualifiées extérieures mais aussi de professeurs, chercheurs et ingénieurs de l'École. Notre préoccupation est aussi d'inscrire les activités du Conseil scientifique dans les missions de l'École. Nous avons eu à cœur de regarder les équilibres, pas simplement institutionnels et géographiques (Inserm, CNRS, IRD...) mais aussi en termes de disciplines. L'une des disciplines, auxquelles nous portons particulièrement d'attention en termes de priorité de développement de la recherche, est effectivement le management en santé. Cette discipline compte extrêmement peu d'unités labellisées, qualifiées par l'AERES. À notre point de vue, l'un des experts majeurs de ce champ est Etienne Minvielle, du Cermes, et il est une très bonne nouvelle qu'il soit présent. Ce qui est une nouveauté par rapport au précédent Conseil scientifique.

Puis, toujours dans le domaine de la direction des hôpitaux, des établissements sociaux et médico-sociaux et du pilotage des ARS, l'économie de la santé nous a paru un champ particulièrement important. Jean-Paul Moatti, directeur de l'institut multiorganisme Aviesan (Alliance des Sciences de la Vie et de la Santé), une institution qui pèse beaucoup sur le champ de la recherche en santé publique dans notre pays et c'est une grande chance que nous puissions l'avoir aussi parmi nous.

Philippe Mossé oeuvrant dans les politiques de santé, qui recouvrent un aspect plus systémique de la science de l'organisation des soins, nous a paru intéressant.

Puis, Christine Colin apporte sa vision canadienne de la santé publique. Son approche très intégrative entre les soins ambulatoires et institutionnels, hospitaliers ou sociaux et médico-sociaux, nous a paru intéressante dans la réforme HPST et les ARS. Cette approche nous a paru pertinente et appropriée. Christine Colin, très présente, n'a pas manqué un seul Conseil scientifique de la précédente mandature.

Il nous a semblé que la composante peut-être manquante était celle plus médicale de la santé publique. D'où l'adjonction de deux personnalités davantage à valence médicale mais, bien entendu, ayant une forte expérience et production scientifique dans le domaine de la santé publique. L'un est Bernard-Alex Gaüzère pour les maladies émergentes. L'autre est Thomas Hanslik, Franco-Canadien, qui a aussi cette approche systémique de la santé publique et de la médecine interne qu'il nous a paru intéressant d'apporter, car elle est assez rare parmi nos PUPH.

M. BOIRON : Je voudrais reprendre, au nom de l'Association des directeurs d'hôpital, la même question sur les modalités qui président à la sélection des personnes proposées pour participer au Conseil scientifique et la façon dont les profils sont explorés. L'approche universitaire est légitime, mais pour celle du management, des praticiens du management peuvent aussi être des personnalités intéressantes pour le Conseil, sans nécessairement être engagés dans des activités de recherche. En revanche, ils peuvent s'engager dans des activités concrètes de management hospitalier. Cette école forme l'essentiel des managers hospitaliers, et si ceux-ci ne sont pas spécialistes d'entomologie, ils peuvent néanmoins avoir des choses à dire sur l'approche du Conseil scientifique de l'École.

M. BERLAND : Il vous a bien été précisé que toute candidature proposée est recevable. Ce n'est pas une difficulté. Je précise bien qu'il s'agit du Conseil scientifique.

M. BOIRON : J'ai bien compris. Simplement, ces profils ont été présélectionnés avant la séance, et il est difficile d'en faire apparaître d'autres aujourd'hui. Je pense que l'on peut aussi être sollicités avant la séance pour proposer des candidatures.

M. ARCOS : Si l'on reste dans le profil scientifique, la Fédération hospitalière de France souhaiterait que des profils de type « science de gestion » puissent être représentés. Mais nous appuyons complètement la position de l'Association des directeurs d'hôpital, à savoir que des praticiens du management pourraient très bien trouver leur place parmi les profils proposés.

M. BERLAND : Je vais être très simple : si les choses sont compliquées aujourd'hui, nous remettons à plus tard. Nous n'allons pas y passer des heures si l'insatisfaction est générale. Reporter le sujet permettra à chacun de faire des propositions, et lors du prochain Conseil d'Administration, chacun pourra se prononcer à partir de la liste des différents CV. Cela vous convient-il ? (*Acquiescement général.*)

M. ROSENBLATT : Je ne sais pas si l'insatisfaction est générale mais elle est en tout cas partagée, et votre proposition paraît effectivement de nature à faire consensus.

M. BERLAND : Voilà un premier consensus !

La délibération n°19/2011 est reportée.

4. CREATION D'UNE COMMISSION TECHNIQUE DES MARCHES

M. QUEYROUX : Dans le cadre de la réforme du Code des marchés publics qui a allégé les procédures, il a été prévu la possibilité de mettre en place aux côtés de l'ordonnateur, qui est directeur de l'École, en matière de marché public une commission collégiale destinée à éclairer ses choix. Ces dispositions sont prévues par le décret 2008-1355 du 19 décembre qui avait abrogé l'article 21 du Code des marchés publics concernant les commissions d'appel d'offres.

Nous mettons en place cette disposition dans le cadre des compétences élargies qui ont été sollicitées par l'École, pour lesquelles l'IGAENR a rendu un rapport et dont nous espérons qu'elles seront effectives en 2012.

Il est proposé au Conseil d'administration la création de cette commission technique qui « sera réunie à la demande du pouvoir adjudicateur pour : tous les marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant supérieur à 90 000 €HT ; les avenants entraînant une augmentation des montants des marchés de plus de 15 %. »

Je ne donne pas le détail de l'ensemble, vous avez pu en prendre connaissance. Je vous indique simplement que la commission est composée comme suit : (i) deux personnes titulaires, dont le président de la commission et deux suppléants nommés par le directeur ; (ii) deux personnes titulaires et deux suppléants désignés par le Conseil d'administration ; (iii) l'agent comptable de l'École.

Il vous est proposé de désigner en votre sein deux personnes titulaires et deux suppléants pour siéger dans cette commission. Je rappelle qu'elle se réunira, en principe, une fois par mois, sans doute à l'exception du mois de juillet ou d'août, et elle pourrait être amenée à se réunir plus fréquemment à certaines périodes si un certain nombre de marchés le justifiaient.

Voilà, monsieur le président, pour cette commission et les représentants qui émaneront de votre Conseil d'administration.

Mme d'AUTUME : Je suppose que les avenants auxquels on fait référence sont ceux qui concernent au départ les marchés d'un montant supérieur à 90 000 HT, ou pas nécessairement ?

M. QUEYROUX : On peut le déduire puisqu'il s'agit toujours des avenants concernant les marchés pour lesquels l'avis de la commission est requis.

M. BERLAND : Avons-nous des candidats ?

M. LEDOYEN : Je me propose, avec comme suppléant François Petitjean.

M. GIBELIN : Je suis prêt à être candidat pour cette commission.

(Monsieur Pommeret se manifeste pour le deuxième poste de suppléant.)

Les titulaires seraient donc messieurs Ledoyen et Gibelin, et leurs suppléants messieurs Petitjean et Pommeret. Souhaitez-vous que nous procédions à une élection à bulletins secrets ? *(Aucune demande en ce sens.)*

(Il est procédé au vote à main levée.)

<i>La délibération n°20/2011 est approuvée à l'unanimité.</i>

M. BERLAND : Puisque notre séance est prévue jusqu'à 12 h 30, nous allons aborder d'autres points prévus cet après-midi, ce qui est de nature à nous laisser plus de temps pour la discussion autour du point 11.